

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES



BALS DES 15 ET 16 AOÛT 2025

Nous, Maire de la Commune de Doorbies

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu la demande de M. BERGER Hugues du 04 août 2025 d'organiser la fête votive du 15 août 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'autorisation d'organiser un bal pour les soirées des :

- **Vendredi 15 août 2025**
- **Samedi 16 août 2025**

est accordée.

ARTICLE 2 :

Les bals devront commencer à partir de 22 heures et se terminer à 2 heures du matin au plus tard ; la vente et le service d'alcool devront cesser une heure avant la fermeture.

En Mairie le 06 août 2025

Le Maire

Irène LEBEAU

